



## ARRÊTÉ N° 211/2025

### **Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Rue Du Pont des Brets Du 06 au 16 Janvier 2026**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise MVTP en date du 10 décembre 2025 de réguler la circulation et interdire le stationnement rue du Pont des Brets pour la réalisation d'un branchement électrique (2 jours de travaux sur la période).

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1:** En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement électrique, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue du Pont des Brets du 6 au 16 janvier 2026.

**ARTICLE 2:** Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise MVTP.

**ARTICLE 3:** La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise MVTP.

Fait à QUÉVERT, le 24/12/2025

**Le Maire,**

**Philippe LANDURÉ**

